

Conseil municipal du mercredi 12 décembre 2018 à 20 h. : ORDRE DU JOUR

1. Choix de l'entreprise attributaire du marché pour les travaux d'accessibilité comprenant une tranche ferme et deux tranches optionnelles
2. Rapport du SMICTOM
3. Heures complémentaires pour l'adjointe administrative territoriale
4. Préparation des vœux
5. Facture du piégeage des ragondins (ajout)
6. Avenant entreprise DRB (ajout)
7. Revalorisation des loyers (ajout)
8. Décision modificative du budget (ajout)
9. Moulin du Gravier
10. Divers

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, P. Boucault, A. Brizard, T. Monnet, D. Noury, A. Primault, A. Thomas

1. Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offre. L'entreprise Travaux Publics de Bretagne (Vitré) a été choisie : meilleure offre financière et note technique correcte. Montant total des travaux : 149 119,35 € HT dont 97 968,05 € HT pour la tranche ferme (centre bourg). Travaux subventionnés à hauteur de 60 %. Après réflexion sur d'autres travaux à envisager en 2019 (maison Desmottes, aménagement secrétariat), un emprunt sera nécessaire. Vote s'il faut réaliser les tranches optionnelles (accès et cour salle PM Curie) : 8 pour et 3 contre.
2. Rapport présenté par André Brizard : 68 communes adhérentes au Smictom soit 133 874 habitants, 64 900 tonnes collectées : 1,4 % réemploi, 49,9 % recyclage, 39,7 % incinération avec production de chaleur et 9 % enfouissement. La moyenne de facturation est de 64,50 € par habitant. Vote prochain de la taxe incitative.
3. Des heures complémentaires pourront être attribuées par le maire.
4. Une dizaine de nouvelles familles seront à inviter aux vœux pour présentation.
5. 344 ragondins ont été piégés cette année + 101 petits rats. L'indemnité à verser à l'Acca se monte donc à 694,60 € moins 199,30 € déjà versés soit 495 € 30.
6. Logement 4 rue de Bellevue : avenant de 6 913,51 € HT soit 7 604,86 € TTC (réfection du sol plus importante que prévue).
7. Accord pour revaloriser les loyers de 1,57 %.
8. La facture Chazé TP pour voirie totalise 35 561,04 € alors qu'il avait été budgété 32 000 €
9. Les propriétaires ont donné leur accord pour renoncer au droit d'eau.
10. Préparation du bulletin. Repas des élus fixé au vendredi 8 février.

Conseil municipal du mercredi 28 novembre 2018 à 20 h. : ORDRE DU JOUR

1. Projet de renouvellement de la charte de jumelage avec la Pologne
2. Rapport du Syndicat des Energies
3. Désignation d'un conseiller municipal pour la commission de contrôle de révision des listes électorales
4. Participation de la commune pour l'achat du drapeau « Soldats de France Opex »
5. Autorisation de principe pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement
6. Attribution de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture
7. Réflexions sur les illuminations de Noël

8. Décisions modificatives (ajout)
9. Divers

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, P. Boucault, A. Brizard, T. Monnet, D. Noury, A. Primault, A. Thomas

1. Irène Gérard de Visseiche, présidente du jumelage et Marie-Annick Nys de La Guerche, vice-présidente, sont venues présenter le projet de renouvellement de la charte 20 ans après la signature, diaporama à l'appui. C'est au tour des Polonais de venir chez nous l'année prochaine du 10 au 16 juillet avec un repas prévu à Eancé le 14 juillet (salle PM Curie).
2. Le S.D.E. soutient les énergies renouvelables en participant au capital de sociétés comme l'Energie des Fées, la Méthanisation à Janzé. Les coupures n'ont pas dépassé 30 minutes. Mais qu'en est-il des micros coupures ? Le nombre de contrats souscrits à Eancé est stable (de 221 à 222 contrats) ainsi que la consommation (1 976 325 kwh en 2016 et 1 997 000 kwh en 2017) ; le solaire fournissant 233 000 kwh. Il existe encore 1 transformateur à cabine haute sur le territoire éancéen sur un total de 27.
3. La commission de contrôle actuelle comprend le maire plus deux personnes désignées par l'administration (MM. Daniel Jolys et André Maloeuvre) et désormais un conseiller(e) sans mandat de représentation : Mme Patricia Boucault a été désignée.
4. Accord pour participer à hauteur de 50 % de la facture soit 534 € TTC.
5. La nouvelle secrétaire s'appelle Sandrine Hamon et effectuera 25 h/mois.
6. L'indemnité d'exercice, forme de prime au mérite, est fixée à 1 153 €/an.
7. Accord pour poser au plus vite 3 traversées de rue illuminées + un sapin sur le parvis de l'église.
8. Virement de 117,08 € du compte 65 vers le compte 14 pour pouvoir régler la totalité de la somme due à la Communauté de communes au titre de la taxe Gemapi (financement du Syndicat du Semnon). Les fiches de paies (plus compliquées avec le prélèvement à la source) seront désormais réalisées par le CDG moyennant 6 E par fiches per mois.
9. Divers : accord pour la date des vœux fixée au vendredi 11 janvier 2019 ; nouvel aménagement du secrétariat : première version du devis présenté par Atelier du Plessis (Chartres-de-Bretagne) acceptée ; une nouvelle étude sur les zones humides sera réalisée avec la participation de : Daniel Blin, Jérôme Brizard, Daniel Noury, Raymond Soulas, Cédric Valais ; prévoir l'information sur la nouvelle vignette automobile « Crit'air » dans le prochain bulletin ; des poubelles de 660 l. pour y mettre les sacs jaunes seront posées à la Guérisvais et aux salles ; le concours de peinture avec « Couleurs de Bretagne » aura lieu le samedi 29 juin à Eancé ; une soirée spectacle avec la Compagnie Cosnet aura lieu dans le bourg le vendredi 30 août ; convocation de la commission appel d'offres le 5 décembre à 10 h 30 à la mairie.

Conseil municipal du mercredi 10 octobre 2018 à 20 h. : ORDRE DU JOUR

1. Visite du logement 4 rue de Bellevue
2. Présentation des travaux d'accessibilité par le cabinet Bouvier
3. Divers

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, P. Boucault, A. Brizard, T. Monnet, D. Noury, A. Primault, A. Thomas

1. Reporté.
2. Explications par M. Bouvier : sur l'aménagement de la place de la Mairie avec accessibilité continue depuis le commerce jusqu'à la salle PM Curie : unanimité sur ce projet ; sur l'accessibilité de la salle PM Curie et aménagement de la cour : il n'y a pas unanimité en raison de la suppression du puits et du mur d'enceinte. Projet global de 165 000 € au lieu des 120 000 € prévus. Il y aura donc une partie optionnelle (salle PM Curie) en fonction du résultat de l'appel d'offres prévu fin octobre avec une ouverture des plis fin novembre. Les travaux pourraient donc commencer en fin d'année. Subvention principale : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.
3. Réflexion : comment facturer le nettoyage d'une salle si cela est demandé. Vin d'honneur pour la fête des Classes 8 et pour la commémoration du 11 novembre. Fleurissement. Location. 4 panneaux à prévoir pour le commerce. Projet de spectacle en juin avec la Compagnie Cosnet. Les 20 ans du jumelage avec Ksiaz le 14 juillet 2019 à la salle PM Curie.

Conseil municipal du mercredi 19 septembre 2018 (à 19h30) : ORDRE DU JOUR

1. Présentation par le Syndicat du Semnon des travaux envisagés sur le ruisseau et le moulin du Gravier
2. Présentation des plans et estimatifs pour dispositif accessibilité place de la Mairie, le cheminement vers la salle Pierre-et-Marie-Curie et son accessibilité
3. Délibération pour acquisition maison Desmottes (11 contour René-Gisteau)
4. Avenants : commerce, marché rue de Bellevue, marché 3 et 5 rue Sainte-Anne
5. Délibération approbation subvention pour l'accessibilité (amendes de police)
6. Validation devis Guiffault pour inscription de deux nouveaux noms sur le monument aux morts
7. Arrêté portant nomination par voix de mutation de M. Adrien Mazurais
8. Changement jours et horaires d'ouverture de la mairie
9. Divers

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, P. Boucault, A. Brizard, T. Monnet, D. Noury, A. Primault, A. Thomas

1. L'ouvrage existant en amont du moulin du Gravier, et probablement refait tout en béton vers 1983, pose problème : inefficace et non entretenu. Si les propriétaires renoncent à leur droit d'eau, l'ouvrage peut être détruit pour une meilleure continuité écologique. Le Conseil donne son accord par 10 voix pour et une voix contre.
2. Il y a quasi unanimité pour la réfection de la place de la Mairie + aménagement parking + pourtour de l'église. En revanche, la réflexion doit continuer pour l'accessibilité de la salle Pierre-et-Marie-Curie.
3. Unanimité pour que la maison Desmottes (11 contour René-Gisteau) rentre dans le patrimoine communal (propriétaire décédé depuis plus de 30 ans et pas d'impôts payés depuis 3 ans).
4. Accord (en l'absence de P. Boucault, cogérante) pour revoir la ventilation en lien avec la cheminée (6651 € HT) ; pour acquérir des supports nécessaires à La Française des Jeux et des étagères fruits et légumes ainsi que devant la fenêtre du bar (3015 € HT). Logements rue Sainte-Anne, marchés complémentaires : diminutions de 2,50 m des 3 pignons (8873,76 €), coffrage et chape de béton pour solidifier le tout (8000 €), nouvelle charpente + un plancher à prévoir au-dessus du garage (7227 €), réfection des sols avec passage évacuation d'eau (11 000 €). Logement rue de Bellevue, marchés complémentaires : accessibilité et clôture

propriété (5507 €), renforcement de la charpente et des poutres (2209,31 €), mur supplémentaire près du secrétariat de la mairie (267 €). Accord du Conseil pour tous ces travaux imprévus mais financés par un emprunt.

5. Subvention de 9202 € acceptée.

6. Accord sur le devis de 352,93 TTC pour graver 2 noms oubliés : Jean-Baptiste Hamon et Joseph Morel.

7. Même contrat de travail et fiche de paie par rapport à la situation précédente d'Amanlis incluant une prime mensuelle de 190 € pour gardiennage des salles.

8. Mairie désormais ouverte au public : lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi de 9 à 12 h (fermée le mercredi).

9. Divers. Spectacle de la soirée irlandaise maintenu à la salle socioculturelle et non en extérieur. Possibilité de réserver un spectacle avec la Compagnie Cosnet, peut-être au printemps prochain. Vin d'honneur du 11 novembre organisé par la municipalité.

Conseil municipal du 18/07/2018 : ORDRE DU JOUR

1. Vote du Conseil municipal sur le projet éolien
2. Avis sur le point livraison du projet éolien
3. Délibérations pour le versement de comptes à comptes
4. Discussion sur le projet de convention avec les écoles (RPI)
5. Projet de création d'association
6. Rapport assistance technique station d'épuration
7. Devis travaux entretien et réparation des routes communales
8. Broyage des déchets verts avec le Smictom
9. Adhésion Gemapi (ajout)
10. Don du Comité des Fêtes (ajout)
11. Divers

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, A. Brizard, D. Noury, A. Primault, A. Thomas

Excusées : P. Boucault, T. Monnet

1. Après débat, le Conseil a voté à bulletin secret (1 procuration) : 5 contre, 4 pour, 1 blanc. Puis lecture de la position de la Communauté de communes qui sera versée au dossier de l'enquête publique.

2. Enedis étudiera le dossier quand le permis de construire sera éventuellement accordé (branchement vers Drouges ou Pouancé ?). En tout état de cause, le Conseil municipal souhaitera être informé et concerté quant au tracé et ses tranchées consécutives.

3. Versement du compte 2184 (mobilier) vers le compte 2188 (autres immobilisations corporelles) pour l'achat en investissement de 3 drapeaux ; versement du compte 615231 (entretien réseaux) vers le compte 606 (contrat d'association des écoles) suite à une erreur du nombre d'élèves (élèves d'Eancé scolarisés à Chelun pas pris en compte) ; versement des comptes 2184 (mobilier commerce) et 2113 (accessibilité) vers le compte 2313 (commerce) pour une somme nomme notifiée HT au lieu de TTC.

4. Suite à la demande de Chelun de facturer 2500 € la salle communale utilisée pour la cantine, il a été décidé en concertation avec Chelun et Forges : chaque commune doit participer au prorata du nombre d'élèves ; soit pour Eancé : 2500 € multiplié par 31 élèves d'Eancé et divisé par 78 élèves des 3 communes = 994 €. En revanche, il a été demandé une participation fixe (40 %) des trois communes aux frais de garderie à Eancé (salaire + charges :

6200 €) au prorata du nombre d'habitants ; soit pour Eancé : 2480 € (40 % de 6200 €) multiplié par 400 habitants et divisé par 1000 habitants des 3 communes = 992 €. Le Conseil a voté : 10 pour.

5. Pour l'animation du commerce, une commission extra-municipale est préférée aux deux autres solutions (création d'association ou nouvelle branche du Comité des Fêtes) ; un appel sera fait aux bénévoles dans le prochain bulletin.

6. Avis général : satisfaisant, respect des normes mais il reste à améliorer : le piégeage des boues, la tenue d'un cahier d'exploitation, l'état des lieux des canalisations.

7. Devis de l'entreprise Chazé préféré à celui de l'entreprise Pigeon car plus complet : 29 634,20 € HT. Travaux prévus (pièces) en septembre sur les routes de la Morinais, Vulvert, la Cadornais, la Basse Gandonnais, le Gravier, la Sagourais (avec curage des fossés et arasement des bermes), la Hervaudière, la Métairie Neuve, la Baumerie.

8. Accord pour le broyage des déchets verts (branches) de la commune en partenariat avec le Smictom.

9. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : compétence de la Communauté de communes dont la gestion est confiée au Syndicat du Bassin du Semnon ; le coût des 500 € facturé à la Communauté de communes viendra en diminution de la subvention annuelle versée à Eancé.

10. La Commune accepte le don de 1419,50 € du Comité des fêtes. Voir ultérieurement comment sera investie cette somme.

11. Bulletin à prévoir pour fin juillet.

Conseil municipal du 20/06/2018 : ORDRE DU JOUR

1. Discussion sur le contrat de mise à disposition d'Adrien Mazurais avec la commune d'Amanlis
2. Compléments d'aménagement pour le commerce
3. Demande de subvention par la Région pour le commerce et le logement 5 rue Sainte-Anne (ajout)
4. Divers

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, P. Boucault, A. Brizard, T. Monnet, D. Noury, A. Primault, A. Thomas.

Excusée : G. Geslin

1. Jean-Luc Lecomte termine son travail fin juin début juillet ; Adrien Mazurais sera une semaine avec lui à partir du 25 juin en accord avec la commune d'Amanlis. Puis il commencera réellement à Eancé le 28 août 2018.

2. Voici les aménagements supplémentaires pour le commerce :

-Stores aux ouvertures côté sud : 1117,77 € HT

-Etagères cuisine : 892,44 € HT (par Alliance Froid)

-Cinq tabourets de bar : 438,50 € HT

-Cimaises en bois peint pour protéger les murs du choc des tables et chaises ; marquage au sol côté pignon sud du préau (première ferme trop basse) ; appuis de fenêtre à renforcer en haut : 1553,46 € HT (par Sarl Sabin)

Prévoir : un capteur pour la trappe de la cheminée, une serrure pour le local gaz.

3. Accord pour une demande 69 170 € à la Région (90 % pour le logement et 10 % pour le commerce.

4. Divers : réunion prévue le 21 juin avec le Conseil municipal de Chelun au sujet des écoles ;

information sur la réunion du 25 juin « Non au projet de parc éolien » ; bilan d'un mois de fonctionnement du commerce ; retour sur la dernière inauguration et sur la fête communale.

Conseil municipal du 16/05/2018 : ORDRE DU JOUR

1. Délibération pour la signature du bail
2. Situation logement T4, contour René-Gisteau, et logement T3, rue Sainte-Anne
3. Changement de nom de la Communauté de communes (ajout)
4. Protection des données personnelles (ajout)
5. Nouveauté au Centre de Gestion 35 (ajout)
6. Divers

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, P. Boucault, A. Brizard, T. Monnet, D. Noury, A. Primault, A. Thomas.

1. Logement T3, rue Sainte-Anne : accord pour accorder le bail à Mme James, de Martigné-Ferchaud.
2. La locataire du logement T4 au 9 contour René-Gisteau quittera les lieux fin juillet ; des travaux seront à prévoir.
3. Accord pour le changement de nom : « Au Pays de la Roche aux Fées » devient « Roche aux Fées Communauté » ; y sera adossée la signature : « Terre des possibles ».
4. La Communauté de communes sollicite le CDG 35 pour la protection des données personnelles (nouvelle loi) ; accord de la commune qui est concernée pour ce service qui sera facturé 37 cts d'euros par habitant et par an, soit 148 €.
5. Le CDG 35 met en place un nouveau dispositif de médiation préalable obligatoire ; accord pour y adhérer.
6. Remplacement de Jean-Luc : recrutement d'Adrien Mazurais de Forges-la-Forêt, le 15 juin. Location des salles le w-e : règlement à préciser. Inauguration du commerce : trente nouvelles invitations à envoyer ; préparation finale le mercredi soir 6 juin à la mairie.

Conseil municipal du 11/04/2018 : ORDRE DU JOUR

1. Commerce : vote marché complémentaire
2. Rapport commission voirie
3. Discussion aménagement mairie et réflexion sur les horaires
4. Vote du compte administratif 2017
5. Vote des taux d'imposition
6. Vote du budget 2018 : commune, lotissement et assainissement
7. Préparation inauguration du commerce
8. Vacance du logement 1 rue Sainte-Anne
9. Divers

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, P. Boucault, A. Brizard, T. Monnet, D. Noury, A. Primault

Excusée : A. Thomas

1. Lot n° 10 agencement bar épicerie attribué à « L'Ateliers du Plessis » de Chartres-de-Bretagne pour la somme de 14 167, 61 €.

2. Point-à-temps à prévoir sur les routes de la Sagourais, de la Morinais, de Vulvert, de la Basse Gandonnais. Tri-couche à envisager à la Cadourais. Arasement de bords de routes à prévoir. Un trou à reboucher route du Mottay. Traversées de routes à revoir à la Métairie Neuve et à la Baumerie, aux frais des propriétaires concernés. Devis à demander aux entreprises Pigeon, Sauvager, Renou et Nupied.
3. Aménagement du secrétariat à repenser totalement ; plans et devis à demander à Les Co du Bâti et à Quadra. Prévoir modifier le contrat de travail de la secrétaire de mairie quant à la durée du temps de travail.
4. Vote à l'unanimité : fonctionnement : dépenses 187 473,81 € ; recettes : 285 787,75 €. Investissement : 229 948.19 €.
5. Vote à l'unanimité pour des taux identiques.
6. Vote à l'unanimité :
 - Budget communal 2018 : fonctionnement : 287 892,22 € (subventions aux associations maintenues ; à noter une forte baisse du contrat d'association ogec : 14 032 € contre 21 184 € l'an dernier et une hausse de la participation à l'école publique de Martigné : 15 000 € contre 12 486,47 € l'an dernier) ; investissement : 1 496 779.83 € (dû notamment à la rénovation de trois logements).
 - Budget assainissement 2018 : équilibré à 10 846,45 € en fonctionnement et à 11 184,78 en investissement.
 - Budget lotissement 2018 : équilibré à 108 006,20 € en fonctionnement et à 108 006,20 € en investissement. Il reste 4 lots à vendre (valeur 60 000 € environ).
7. Inauguration prévue le 9 juin, prévoir les cartons d'invitation pour début mai. Ouverture officielle le samedi 12 mai, prévoir l'information des habitants.
8. Logement libre le 1er mai. Annonce à mettre sur le Bon Coin.
9. Rencontre avec M. Bouvier pour l'aménagement du bourg (parking et accessibilité) le mercredi 25 avril à 20h. Annulation de la journée citoyenne en raison de l'ouverture et de l'inauguration du commerce. Prévision de spectacle en lien avec la Communauté de communes le vendredi 5 octobre. Participation de la commune pour un voyage en Pologne à hauteur de 250 € pour les 20 ans du jumelage.

Conseil municipal du 28/02/2018 (initialement prévu le 22) : ORDRE DU JOUR

1. Entretien avec le futur gérant du commerce
2. Avenants et marchés complémentaires pour les travaux du marché public du commerce
3. Choix du nom du commerce multi service
4. Organisation de l'inauguration du futur commerce
5. Demande de prêt auprès de la caisse des Dépôts
6. Paiement de la facture d'honoraires de l'entreprise ABE
7. Examen des demandes de subventions pour le budget 2018
8. Divers

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, P. Boucault, A. Brizard, T. Monnet, D. Noury. A. Thomas

Excusée : A. Primault

Secrétaire de séance : P. Jolys

Intervenant : N. Boucault

1. Nicolas Boucault a présenté son projet de gérance :

- Ce sera un bar + restaurant + épicerie de dépannage. Licence IV
- Repas ouvriers la semaine (prix autour de 12 euros) avec choix 2 ou 3 entrées, 2 ou 3 plats principaux selon la sensibilité des clients, desserts faits maison, (produits frais et locaux)
- Repas plus élaborés sur demande, le midi, le soir et le w-e
- Proposition faite à l'Ogec de fournir les cantines des écoles
- Offre traiteur le w-e
- Plats à emporter ; sandwiches
- Horaires : ouverture à 7 h jusqu'à 14 h 30 environ (à préciser), 16 h 30 à 19 h 30 (à préciser), fermeture le mercredi, ouverture le samedi et le dimanche matin (horaires à préciser)
- Contacts en cours avec La Française des Jeux, offre de cigarettes
- Prévoir la communication

3. Nicolas propose 4 noms : L'école des saveurs, La pause éancéenne, Le bien vivre, Le bon coin d'Eancé. Après débat, M. le maire propose de choisir par un vote : « L'école des saveurs » obtient 7 voix et « Le bien vivre » 3 voix.

4. L'ouverture étant prévue le 1er mai ou plus tard... la date d'inauguration a été fixée au samedi 9 juin à 10 h. Cette date pouvant être modifiée (23 juin) en fonction de l'emploi du temps des personnalités invitées. Réservation de la salle socioculturelle pour le vin d'honneur en cas de mauvais temps (salle Pierre-et-Marie-Curie déjà réservée par un privé)

2. Les avenants précédents sont annulés. Voici la nouvelle liste plus complète des plus-values et une moins-value :

Avenants (devis fournis)

- Plomberie : + 536 € (Morel)
- Chauffage + Ventilation : + 2245 € (Morel)
- Électricité : + 1125 € (Morel)
- Caniveaux + Faïence : + 1455,96 € (Mariotte)
- Cuisine : + 3991,33 € (Alliance Froid)
- Suppression cloisons cuisine : - 4150 € (CM Pack)
- Cloison local déchets + plafond : + 2237,40 € (Sigma)
- Modif réseaux : + 3096,76 € (Desmots Racineux Besnard)
- Couvertines : + 1359,40 € (Cochin)

Travaux complémentaires (devis fournis)

- Gaz : + 1484,45 € (Morel)
- Pompe de relevage : + 2570 € (Renou)
- Dalle préau : + 2154 € (Renou)
- Sous face : + 2463,72 € (Sabin)
- Ferme préau : + 1593,10 € (Sabin)
- Réseau électrique : + 3555,08 €
- Compteur Véolia : + 656 € (Véolia)
- Peinture revêtements muraux et verrière : 1616,78 € (Houssin)
- Brise vent en polycarbonate : + 2025,15 € (Mdlm)
- Rejointoiement préau : + 10504,86 € (Desmots Racineux Besnard)
- Rédaction des avenants : + 500 € (TCE)

Autres travaux (estimation)

- Bardage bois intérieur : + 1600 € (Fadier)
- Modification de clôture : + 13361 € (Renou)
- Enseignes (supplément) : + 3235,80 €
- Stores : 3512,40 €
- Plaque fonte cheminée : 600 € (Fonderie Loiselet)

Soit un total de 63326,19 € (suppl. en partie inscrite au budget). Vote favorable à l'unanimité.

5. Le loyer du logement (ancienne boulangerie) étant conventionné, le financement doit obligatoirement passer par la Caisse des dépôts et consignations. Besoin de 72 000 €.
6. Une première étude sur l'aménagement du bourg (parking place de la Mairie) et l'accessibilité (salle Pierre-et-Marie-Curie) a été réalisée pour compléter le dossier subvention DETR. Montant : 4902 € TTC.
7. Subventions de l'an dernier reconduites cette année. L'association pour l'animation du tiers-lieu reste à créer. Le montant du bail mensuel pour le commerce a été fixé à 360 € TTC validé par un vote unanime (9 votants ; P. Boucault n'a pas pris part au débat et au vote).
8. Divers. Jeudi 8 mars à 19 h à Martigné, sur proposition du maire de cette commune : réflexion sur les communes nouvelles ; les maires et adjoints de Chelun, Eancé et Forges sont invités ; position du Conseil : Eancé doit rester indépendante. Devis Moquet-Peltier pour le démoussage de la toiture de la mairie : 760 €. Différents panneaux (écologie, interdiction poids lourds, sentier pédestre) sont arrivés et seront à poser prochainement. La commission des chemins se réunira début mars. Le point sur la découverte de l'Opéra de Rennes le mercredi 14 mars à 20 h : 9 personnes inscrites, départ à 19 h d'Eancé.

Conseil municipal du 17/01/2018 : ORDRE DU JOUR

1. Renouvellement du contrat entretien "cloches et horloge" avec la société Biard-Roy
2. Rapport d'activité et de fonctionnement 2016 du Smictom, du Sde35 et de l'Assainissement collectif
3. Révision des modalités de location de salles
4. Relance de l'appel d'offres pour le lot n° 10, agencement du commerce
5. Recensement de nos besoins "infrastructures 2025" pour la voirie départementale
6. Achat mobilier pour le futur commerce
7. Subvention DETR
8. Divers

COMPTE-RENDU

Présents : H. Valais, G. Geslin, P. Jolys, R. Soulas, M. Alonso, A. Brizard, T. Monnet, D. Noury, A. Primault. A. Thomas

Excusée : P. Boucault

Présence de deux responsables du Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon : Camille Chrétien, technicienne et Françoise Lacheron, secrétaire. Présentation du syndicat à l'aide d'un diaporama : le bassin versant du Semnon et les missions du syndicat ; les enjeux du territoire ; le Moulin du Gravier à Eancé.

1. Le contrat concerne les trois cloches (appareils de mise en volée et de tintements) et l'horloge + cadran. Montant 210 €/an. Faut-il y ajouter l'entretien du chauffage au gaz ?
 2. Smictom (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères). Présentation par André Brizard : 68 communes en 2016 au lieu de 74 (il y a eu des communes nouvelles, regroupées). Le président est Bernard Peltier de Retiers. Traitement des ordures ménagères : 48 % recyclé, 42 % transformé en vapeur, 8,5 % enfoui. (Le taux d'enfouissement est de 90 % pour Fougères). Information importante pour les nouveaux habitants : contacter le Smictom de Vitré pour recevoir une poubelle pucée. Chiffres sur les déchets : verre, 37 kg/hab. ; déchetterie, 255 kg/hab. Déchets/habitant/an (hors déchetterie), 164 kg : - 1,8 %.
- Sde (Syndicat Départemental des Energies). Présentation par André Brizard : Le président est Didier Nouyou, maire de Bourgbarré et le vice-président est Loïc Godet, maire d'Amanlis.

Réduction des fils nus (passage en torsadé) : 30 à 40 % en 2011 et plus que 25 % en 2015.
Durée moyenne des coupures de courant : entre 120 et 180 minutes. Et les micro coupures ?
Réponse : il n'y en a pas à Bain-de-Bretagne... (cause probable : les branches des arbres).
Beaucoup plus de réclamations en raison du compteur Linky. Aide à l'association Dougdi de Martigné-Ferchaud (Espoir pour le Burkina-Faso) : 4856 € pour des panneaux solaires.
Actions de sensibilisation auprès des écoles. Moyens humains : 37 agents.
Assainissement collectif (bourg) : 64 habitants. La station de lagunage est prévue pour 140 équivalents habitants. Station conforme mais il y a trop d'eaux parasites (eaux de pluie).

3. Plutôt que de demander un acompte, ce qui oblige à ouvrir une régie auprès de la perception, un engagement de location sera à signer.
4. Le mobilier du futur bar ayant été modifié, le coût a doublé ce qui nécessite de relancer un appel d'offres.
5. La D95 reliant Eancé aux giratoires de la 2X2 voies avant Saint-Morand a besoin d'être modernisée ; y prévoir des zones de dégagement ; le carrefour du Bois Derré est dangereux.
6. Besoin de 70 chaises (72 € l'unité), 35 tables (159 € l'unité), de papier peint (5 rouleaux, 641, 70 €).
7. Les plans provisoires du cabinet Bouvier ont été présentés. A modifier légèrement. Accord pour la demande de subvention sur la base de ces plans. Réponse de l'Etat le 31 mars.
8. Réunion pour le tiers-lieu le 31 janvier à 20 h, ici, avec la Com com. Panneau de la Brillardière cassé suite à un accident. Panneau « Interdit aux poids lourds » à prévoir rue du Presbytère.